
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 16 octobre 2012

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert SUIFFET – Gilbert PILLOUD – Pierre GAGNIERE – Cédric GAGNIERE - Christelle ZAPILLON – Yvan BOURGEOIS – Annick TOURT – Bérengère BOCH

Procurations de : Cécile BURDIN à Jean-Pierre JORCIN - Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Romain GRAVIER à Bérengère BOCH –

Secrétaire de séance : Pierre GAGNIERE

➤ **Approbation du compte rendu du 18 septembre 2012**

Pas de remarques.

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Néant.

A la demande du Maire le conseil municipal accepte de compléter l'ordre du jour avec les deux points suivants : convention avec la micro-crèche et Refuge 23.

➤ **Marché pour l'acquisition d'un tracto pelle**

Dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée lancé pour le remplacement du tracto pelle des services techniques, six offres sont parvenues en mairie. A la suite de l'ouverture des plis et analyse des offres, la Société GRISET Matériel se classe en première position en fonction des critères de la consultation.

Leur offre s'élève à 92 700 € HT pour l'acquisition d'un engin CASE 695 ST auxquels il faut ajouter 1 900 € HT pour l'adaptation de l'étrave, avec une reprise du tracto pelle FOREDIL s'élevant à 6 500 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir la Société GRISET Matériel pour l'acquisition d'un tracto pelle CASE au prix de 94 600 € HT tout compris, avec une reprise du tracto pelle FOREDIL s'élevant à 6 500 € HT et autorise le Maire à signer le marché avec l'Entreprise GRISET.

Il est prévu d'interroger le conseil général sur la possibilité d'obtenir une subvention.

➤ **Occupation du domaine public**

- Pierre Burdin avait demandé à acheter un morceau de terrain pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à son bâtiment. Ce morceau fait partie du domaine public. Plutôt que de le vendre, la commune s'engage à rendre ce terrain libre de quelque encombrement que ce soit, afin que Pierre BURDIN puisse l'utiliser comme accès aux personnes à mobilité réduite pour son bâtiment.

- Chèvrerie chez Jo :

Lors de la création du commerce en 2007, le conseil municipal avait autorisé l'occupation du domaine public pour la construction d'un auvent en bois devant l'entrée du magasin. Afin d'harmoniser les règles d'occupation du domaine public pour tous les commerces, une redevance sera demandée pour toute occupation du domaine public à titre professionnel.

➤ **Tarifs camping 2013**

Olivier GRAND demande la possibilité de modifier les tarifs pour 2013.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour une augmentation de la nuitée adulte qui passerait de 6.60 € à 6.80 €, taxe de séjour incluse, ainsi que pour la création de deux tranches enfants : 3 à 7 ans et 7 à 12 ans.

➤ **Personnel communal**

Autorisations spéciales d'absences : Le CTP a donné un avis défavorable au projet présenté, il regrette que les jours accordés dans le cas du mariage ou du PACS de l'agent soient limités à 3 jours. Le conseil municipal décide de porter ce nombre à 5 jours. (1 voix contre). Pour tous les autres cas, le nombre de jours ainsi que les modalités sont inchangées.

Embauche de personnel pour besoins occasionnels : 3 emplois d'adjoint technique territorial sont créés pour une durée de 3 mois maximum et 1 emploi pour une durée de 1 mois maximum.

➤ **Convention avec la micro crèche**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la micro crèche « Les Mini Pouss » afin de formaliser le versement d'une subvention annuelle calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune inscrits. Toutes les communes du canton sont sollicitées pour signer cette convention.

➤ **Refuge 23**

Le service France Domaines estime la valeur vénale de ce bien à 47 000 €. Ceci n'est qu'un avis et la commune conserve toute latitude pour fixer le prix de la cession. Au regard de l'opération projetée, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à Monsieur et Madame Yannick FILLIOL à 30 000 € (8 voix pour – 4 abstentions).

➤ **Questions diverses**

Programmation auditorium

- Pièce de théâtre au cours de l'automne : Simplement complexe de Philippe ELNO, mise en scène par Pierre François MARTIN-LAVAL avec Philippe ELNO, PF MARTIN-LAVAL et Charlie BRUNO. Date : le 29 novembre 2012
- Une présentation du film Belle et Sébastien suivie d'un concert de Tcheky Karyo qui participe actuellement au tournage de ce film est prévue au cours de l'hiver

Lotissement de Saint Martin :

- Vérifier la hauteur de la maison de Sophie Gagnière (2 appartements sont prévus).
- Relancer les personnes qui n'ont pas encore commencé les travaux.

Circulation :

- Route de la zone de Lécheraine: un nouveau bouchage des nids de poule sera réalisé cette semaine.
- Les véhicules abordent l'entrée de village encore trop rapidement, de la Vanoise à la boulangerie Garnier malgré le giratoire et le panneau 30.
- Prévoir des panneaux, attention enfants derrière l'école et la micro crèche.
- Faire respecter le sens interdit du canton (François Guilbaud).

- Car scolaire : lui demander de venir juste à l'heure (il stationne trop longtemps et gêne la circulation).

Laurent Martinez : suite à la dernière réunion du conseil municipal une réponse lui sera faite et une convention pluriannuelle de location lui sera proposée.

Conteneurs semi enterrés liaison piétonne : la manœuvre du camion de ramassage s'effectuera au plus juste.

Fumière : des travaux d'amélioration sont en cours. Afin de remédier aux problèmes récurrents de nettoyage une nouvelle convention est à l'étude avec le GIDA.

Eglise : les travaux en cours avancent plus lentement que prévu. Les fissures dans les voutes au-dessus du chœur sont importantes. Sous le panneau peint en bleu de l'arrière chœur, des fresques d'origine existent, elles seront réhabilitées.

Croix de Sainte Marie : le mur sera refait à l'identique. Profiter des travaux pour faire élargir la route du côté du réservoir.

Mur de la maison Excoffier : un dossier a été déposé auprès de l'assurance. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse.

MGM : phasage à vérifier dans délibération et convention loi montagne.

Route des Champs devant l'Auberge de jeunesse : la glace qui se forme l'hiver provient de l'eau qui arrive par le pont, il n'y a pas d'évacuation sur le pont. Voir avec la commune de Lanslevillard pour mettre une grille.

D'autre part le muret aval du pont abimé par l'entreprise GRAVIER n'est toujours pas refait. Relancer.

Maison multigénérationnelle : en principe les travaux débutent au mois d'avril 2013. L'OPAC a lancé les appels d'offre.

Fin de réunion : 23 h 15.